

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPES**

Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POULLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARSCHOOT Dominique, HERBIN Gael, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, CAPANNELLI Claire, BARBE Marie-Laurence.

Excusés :

Mme DUPONT Valérie
M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. CORBILLON Matthieu
Mme ARNOULD Caroline à M. HERBIN Gael
Mme LABAERE Cynthia à Mme ROELENS Natasha
M. WAYENBURG Aymeric à Mme CAPANNELLI Claire
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale
Mme MOUILLE Sophie à Mme BARBE Marie-Laurence

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Générale des Services.

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. M. VANDRISSE Guillaume ayant été désigné pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptés.

N°8

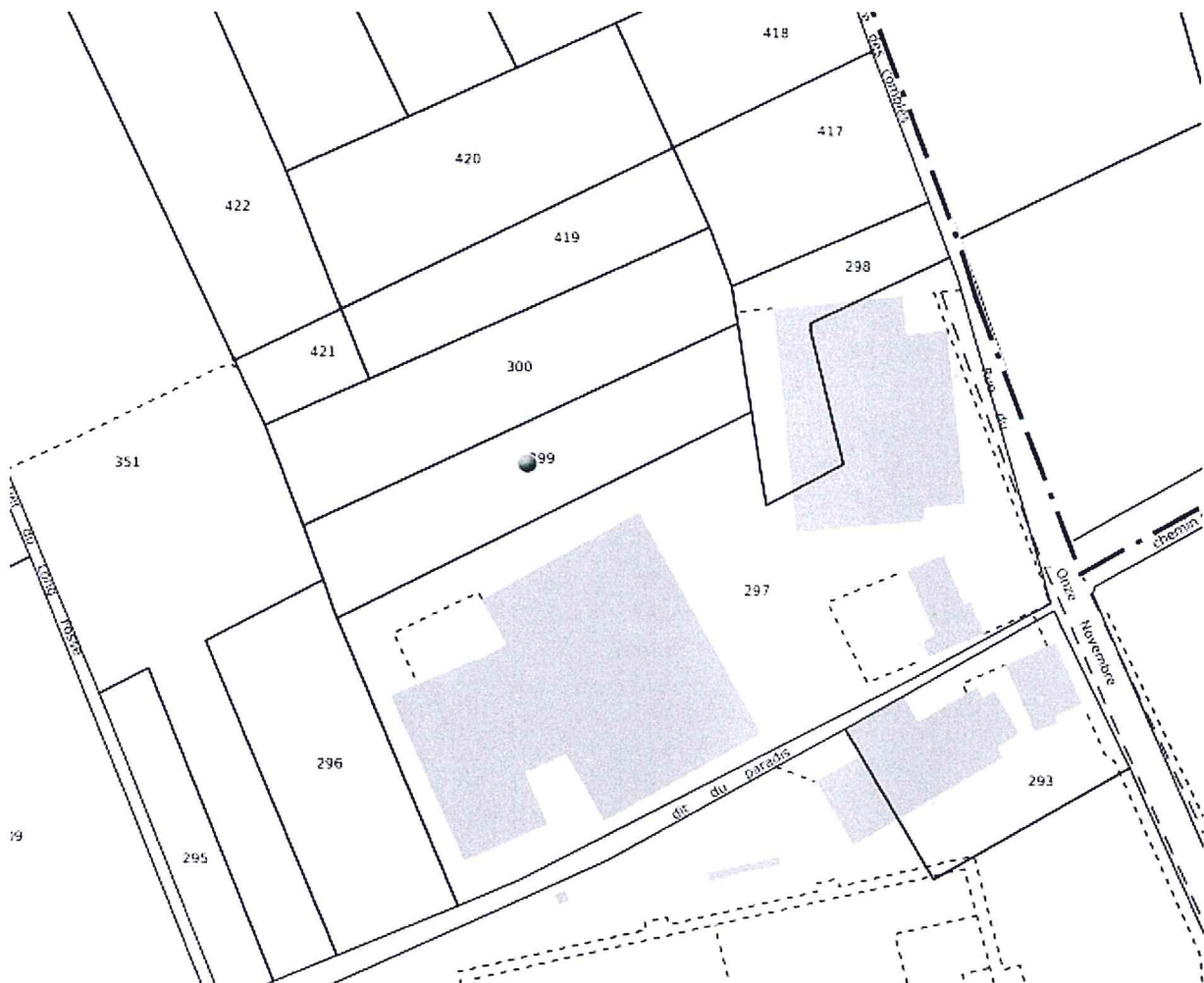
URBANISME

Acquisition à titre gratuit de parcelles appartenant au CCAS

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 20
Quorum : 15
Qui ont pris part à la délibération : 26
Date de convocation : 23 septembre 2025
Date de réception en préfecture : 07 octobre 2025
Date de publication sur le site internet de la ville : 8 octobre 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025**N°8****URBANISME****Acquisition à titre gratuit de parcelles appartenant au CCAS**

Par délibération n°2 en date du 13 novembre 2024, le CCAS se portait acquéreur des parcelles AC299, AC300, AC317, AC319 et AC321 d'une superficie totale de 6656m² et pour un montant de 15405,00€.



Cette acquisition s'inscrivait dans un projet d'extension du parc urbain ou de développement de terrain de jeux en plein air.

Le développement projeté sur ces terrains consiste en la réalisation d'équipements sportifs, et plus particulièrement la construction de courts de padel et de tennis destinés à renforcer l'offre de loisirs sur la commune.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

Vu la délibération n°2 du 30 septembre 2025 du CCAS qui accepte la cession à titre gracieux,

Considérant que les parcelles cadastrées section AC 319 et 321 se situent à proximité immédiate du parc urbain et constituent une réserve foncière permettant le développement des équipements de loisirs,

Considérant que la commune a pour projet d'y réaliser un padel et des terrains de tennis,

Considérant que l'intégration de ces terrains dans le patrimoine communal est nécessaire pour assurer la maîtrise foncière et la cohérence de l'aménagement,

Considérant l'intérêt général de cette opération pour les habitants de la commune,

Considérant enfin qu'il s'agit d'un transfert de propriétés pour lequel l'avis des domaines n'est pas requis

Le Quorum constaté,

Le Conseil Municipal de Sainghin-en-Weppes,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A LA MAJORITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (6 abstentions).

- **D'APPROUVER** l'acquisition à titre gracieux des parcelles AC299, AC300, AC317, AC319 et AC321.
- **DE CONFIER** la rédaction de l'acte à une étude notariale, frais à la charge de l'acquéreur
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,



Le Maire,
Matthieu CORBILLON